

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DVD 193-2** Garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées (8<sup>ème</sup>) - Contrat d'affermage avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour l'entretien et l'exploitation.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 9 septembre 2014 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L.1411-4 et L.1413-1 ;

Vu la délibération 2014 DVD 1044 de la séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées à Paris (8<sup>ème</sup>) pour une durée de 6 ans ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 24 février 2015, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 8 septembre 2015, relatif aux offres ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 4 novembre 2015 ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement, le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées à Paris (8<sup>ème</sup>) pour une durée de six (6) ans, d'accorder à la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement, le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées à Paris (8<sup>ème</sup>) pour une durée de six (6) ans.

Article 2 : La Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement est autorisée à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**